

Ristourne

Partager près de 5 millions \$*, c'est dans nos valeurs.

**Nous sommes fiers de partager ce montant
avec nos membres et notre communauté :
c'est ça, la force de la coopération.**

Détails et conditions à desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**
Caisse de la Rivière-du-Nord

* Le montant de la ristourne individuelle et de la ristourne à la communauté provient des excédents de l'année financière 2020 et est déterminé sur décision de l'assemblée générale de chacune des caisses. Pour tous les détails, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.